

Paris La Défense, mercredi 6 mai 2020

LE 11 MAI 2020, VERS UN RETOUR SUR SITE PROGRESSIF ET VOLONTAIRE CHEZ TOTAL ?

La question est claire, la réponse aurait pu l'être, pourtant...

Au moment de l'annonce gouvernementale qui évoquait la date du 11 mai pour un déconfinement, les propos de la Direction Générale étaient pourtant clairs et faciles à comprendre : **le retour au travail sera progressif et sur la base du volontariat. Tels étaient les principes de base énoncés, jusqu'à ce que certains s'en mêlent !**

Au fur et à mesure de la déclinaison dans les branches, les entités ou les services, on s'éloigne de **ces principes qui devraient s'appliquer comme la règle en matière de protection de la santé des salariés.**

Alors que le gouvernement préconise de maintenir le télétravail partout où c'est possible, pour une période pouvant aller jusqu'à l'été, **beaucoup chez TOTAL préparent le retour des télétravailleurs sur site, dès le 11 mai prochain.**

Le retour progressif annoncé aux Organisations Syndicales était d'environ **20% du personnel dans un premier temps, pour arriver à 50% d'ici l'été. Et ceci sur la base du volontariat.** La réalité est toute autre dans beaucoup de services et **certain retours sont imposés par les hiérarchies.**

Pourtant les consignes suivantes ont été données :

- Maintien du télétravail si les conditions matérielles permettent de travailler normalement.
- Prise en compte des contraintes du salarié (garde d'enfant, transports en commun, personnes fragiles...).
- Organisation logistique du site d'accueil (ascenseur, bureau individuel, collectif...)

Si ces critères ne sont pas respectés, la Direction devra faire face à **une forte augmentation des risques psychosociaux, liés à la crainte légitime de voir une seconde vague de contamination arriver, dont certains pourraient être victime. Personne ne peut garantir que ce ne sera pas le cas, vu l'état actuel des connaissances que nous avons du virus.**

A propos des salariés en garde d'enfant, nous avons posé la question quant à **l'évolution de leur situation à partir du 1^{er} mai.** Une autre réponse simple nous avait été donnée : **« les salariés seront en Absence Autorisée Payée (AAP) ».** Aujourd'hui, la réponse de la Direction n'est plus du tout aussi tranchée : **« On attend le décret d'application ».** Il y a pourtant de nombreuses fois où la Direction sait imposer ses choix sans rien attendre...

Alors nous le rappelons, le retour doit être progressif et volontaire, que l'on soit sur un site industriel ou un établissement administratif. Contactez la CGT si vous estimez être confrontés à une demande abusive.

LA CGT TOUJOURS PRESENTE POUR VOUS DEFENDRE !!

LE « VOLONTARIAT »

